



**Colloque ISC Paris en partenariat avec le
Groupe de Recherche Thématique
« Normes et déviance dans les organisations » de l'ARIMHE
Paris, le 1^{er} octobre 2015 à l'ISC Paris**

Normes et Transformations Organisationnelles

L'ISC Paris, en partenariat avec le GRT « Normes et déviance dans les organisations » de l'ARIMHE (Association pour la Recherche Interdisciplinaire sur le Management des Entreprises), organise un colloque sur le thème des normes et transformations organisationnelles.

Les organisations sont confrontées à des systèmes normatifs multiples émanant de leur environnement socio-institutionnel et ayant un caractère plus ou moins contraignant. Ces normes de différentes natures - légales, éthiques, sociétales...- induisent des transformations organisationnelles en termes de stratégies, de structures, de pratiques de management, de rôles et de compétences des acteurs. Les organisations, en particulier les entreprises, ne se contentent pas de se conformer aux normes de leur environnement mais sont elles-mêmes des acteurs producteurs de normes au moyen de stratégies d'influence visant les acteurs politiques, les médias ou la société civile. La réflexion sur les normes a également pour corollaire celle sur la déviance commise par les organisations et leurs membres. Cette déviance peut être considérée comme destructrice d'un point de vue sociétal lorsqu'elle conduit à transgresser des règles éthiques, comme dans le cas de la délinquance d'affaires ou plus largement des comportements non éthiques, mais elle peut également être constructive si elle permet de résister à des normes inefficaces ou arbitraires ou d'innover en créant de nouveaux systèmes de règles.

Les thématiques s'inscrivant dans la réflexion sur les normes et transformations organisationnelles ont vocation à être transdisciplinaires, les normes étant un objet frontière issu de différentes disciplines comme le droit, la sociologie de la déviance, la philosophie, la psychologie sociale, la psychologie ou la psychanalyse. Elles concernent tant les entreprises privées, PME et grands groupes, que les organisations de la sphère non marchande, telles que les ONG ou les organisations publiques (administrations, hôpitaux, universités...). Différentes disciplines des Sciences de Gestion peuvent donc être mobilisées, en lien avec les autres sciences humaines, comme l'éthique des affaires, la Responsabilité Sociale des Entreprises, la comptabilité et le contrôle de gestion, ou le management public.

Les contributions pourront notamment porter sur les thématiques suivantes :

Droit et Gestion

La thématique Droit et Gestion vise à étudier l'influence des normes légales (droit pénal des affaires, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté, fiscalité, droit social) sur le fonctionnement des entreprises à la fois en termes de structures et de pratiques de management destinées à se mettre en conformité avec la législation afin de gérer des risques légaux croissants. Cette thématique permet de créer des collaborations entre des chercheurs en sciences de gestion et des experts et/ou chercheurs en droit.

Responsabilité Sociétale des Organisations, Développement Durable et certification

Cette thématique a pour objectif d'analyser les différents enjeux normatifs de la RSO, en mettant notamment l'accent sur les démarches de certification sociales et environnementales. Elle intègre plus largement l'ensemble des processus de normalisation, telles que les démarches qualité afin d'analyser l'impact de la *soft law* sur le fonctionnement des organisations. Un autre angle d'approche peut consister à étudier les jeux d'influence de différents groupes d'intérêts (entreprises, ONG, syndicats, cabinets d'audit, agences de notation...), visant à définir les normes RSE (reporting sociétal, certifications, législations sociales et environnementales) et conduisant, dans certains cas, à une délégation par les Etats de la production normative à des opérateurs privés.

Ethique des Affaires

Les problématiques de conformité normative ne se limitent pas aux normes légales mais concernent également le respect par les entreprises et leurs membres de principes et valeurs afin que leurs activités apparaissent légitimes au sein de la société. La thématique Ethique des affaires vise à étudier l'intégration par les entreprises des enjeux éthiques en s'intéressant notamment à la mise en place de démarches éthiques et au processus de prise de décision éthique face aux dilemmes éthiques rencontrés par les managers. Elle a également pour objectif d'analyser les phénomènes de fraude et plus largement de déviance au sein des organisations, et d'identifier les moyens de détection et de préventions de ces comportements, via notamment des systèmes de gouvernance et de contrôle internes plus efficaces. Un autre axe de réflexion vise à prendre en compte la dimension constructive de la déviance appréhendée comme moyen de contourner ou remettre en cause des règles ou modes de fonctionnement inadaptés de l'entreprise ou de son environnement.

Organisations et performance

Parmi les différents systèmes de normes, le concept de performance structure puissamment le fonctionnement des organisations en constituant une variable majeure de la décision stratégique, qu'il s'agisse pour les organisations de se conformer à la norme de leur champ organisationnel, dans

une tradition néo-institutionnelle sociologique, ou de s'en différencier, dans une tradition stratégique porterienne. Au niveau des individus, les instruments d'évaluation de la performance influencent les comportements des salariés et donnent lieu à des jeux d'acteurs, tant en ce qui concerne la définition même des normes de performance que de la conformité ou résistance aux normes imposées par la coalition dominante. Se pose également la question de la mesure de la performance face aux attentes sociétales afin de prendre en compte, outre les aspects financiers, les dimensions sociales et environnementales. Une mise en perspective des travaux en économie sur la mesure de la richesse nationale, visant à dépasser la notion trop restrictive de PIB en intégrant les enjeux de développement humain, et de ceux en sciences de gestion sur la notion de performance globale pourrait s'avérer fertile.

Économie-gestion des conventions de management

Cette thématique vise à étudier les conventions, définies comme des règles, plus ou moins formelles, à laquelle des acteurs se réfèrent simultanément et qui, à l'intérieur d'une organisation, et plus largement d'une société, s'institutionnalisent peu ou prou en tendant avec le temps à devenir des routines procédurales. Ce sont des règles que chacun accepte et légitime parce qu'il sait, ou croit savoir, que l'autre les acceptent. C'est donc tout à la fois ce qui possède un certain pouvoir, et peut être utilisé dans le management courant des organisations pour coordonner l'activité des acteurs, et ce qui existe et se reproduit parce qu'il prend son sens dans les liens sociaux tissés entre divers membres et groupes constituant les organisations. Les conventions managériales, depuis les formes dominantes des contrats de travail aux manières de rémunérer les contributions, des types de gouvernance à l'architecture concrète des organisations, ont considérablement évolué durant ces dernières années sous l'impulsion de nombreux facteurs. Cette thématique est destinée, au sein des crises économiques et financières actuelles, à l'exploration des changements à l'œuvre.

Les frontières entre les différentes thématiques sont très poreuses, les enjeux juridiques, RSE, éthique des Affaires étant étroitement imbriqués et les différentes normes, notamment éthiques et légales, pouvant être appréhendées comme des conventions. En outre, peuvent être abordés les éventuels conflits émergeant entre des normes de différentes natures.

Une sélection des meilleurs articles de recherche sera proposée pour publication au comité scientifique de la Revue Interdisciplinaire Management, Homme(s) & Entreprise, la RIMHE.

Dates à retenir

Date limite de réception des communications : 15 avril 2015

Décisions du comité scientifique : 30 mai 2015

Date limite de réception des communications définitives : 31 juillet 2015

Colloque : 1^{er} octobre 2015

Les communications sont à adresser à l'adresse suivante : asachet.milliat@isctparis.com

Indications aux auteurs

Le texte ne doit pas dépasser 20 pages en Times 12, interligne 1,5 (résumé, bibliographie et annexes comprises). Les marges sont de 2,5 cm et le texte doit être justifié.

Sur une page de garde

Titre de la communication, noms du ou des auteurs, fonction et institution de rattachement, centre de recherche et coordonnées de l'auteur à contacter.

Sur une deuxième page de garde

Titre de la communication (Times 16 gras), résumé (500 mots maximum) et mots-clés (5 maximum).

Corps de la communication

Le texte est rédigé en Times 12, interligne 1,5 avec maximum 2 niveaux de titre : **Titre 1**, *Titre 1.1*

Les graphiques et tableaux sont insérés dans le corps du texte et numérotés avec un titre au-dessus (Tableau 1 : Caractéristiques de l'échantillon)

Les notes de bas de page (limitées au strict minimum) sont en Times 10, interligne simple et justifiées.

Les références sont intégrées directement dans le texte : (Pierson, 2011), selon Babeau (2006, p.245), le numéro de page est indiqué uniquement pour les citations.

Références bibliographiques

Article: Pierson F. (2011), Pour un apprentissage de la lutte et de la résistance des cadres pour limiter la souffrance au travail: les apports de la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth, *Management*, 2011/5, vol 14, p.352-370.

Ouvrage : Courpasson D. et Thoenig J-C. (2008), *Quand les cadres se rebellent*, Paris, Vuibert.

Chapitre d'ouvrage : Babeau O. (2006), La transgression ordinaire des règles dans les cabinets de conseil en management, in Kalika M. et Romelaer P., *Recherches en Management et Organisation*, Paris, Economica. p.245-260.

Remarque : toute personne soumettant une communication accepte d'être éventuellement sollicitée par le comité d'organisation pour évaluer une communication.

Comité d'organisation

Karen Delchet-Cochet, ISC Paris
Gaëlle Redon, ISC Paris
Anne Sachet-Milliat, ISC Paris

Conseil Scientifique

Lorea BAIADA-HIRECHE, Telecom Ecole de Management
Pierre BARET, ESC La Rochelle
Gautier BOURDEAUX, Université Paris Descartes
Martine BRASSEUR, Université Paris-Descartes
Paris CHRYSOS, ISC Paris
Michel DION, Université de Sherbrooke
Benjamin DREVETON, IAE Poitiers
Régis DUMOULIN, Université Angers, ISC Paris
Jacques IGALENS, Toulouse Business School
Yvan LOUFRANI, ISC Paris
Samuel MERCIER, Université de Bourgogne
Marc MORIN, ISC Paris
Gérald ORANGE, Université Rouen
Yvon PESQUEUX, CNAM
Jean-Marie PERETTI Université Corte, ESSEC
Françoise PIERSON, Université Franche Comté
Anne SACHET-MILLIAT, ISC Paris